

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 juin 1994

Les décisions

Approbations :

- compte-rendu du 9 juin 1994
- convention internationale avec l'université de Cadix
- pôle universitaire européen de Lille
- nouvelle approche budgétaire et comptable
- exonération des droits d'inscription pour enseignants et enseignants-chercheurs
- compte financier 1993
- décision budgétaire modificative n° 2
- subventions
- régie d'avance
- diplômes d'université en formation continue
- calendrier de fermeture de l'université 1994-1995
- représentant de l'université de Valenciennes au conseil d'administration de l'IUFM
- représentants aux commissions bâtiment et sécurité, règlements et statuts, hygiène et sécurité de l'université
- convention avec le lycée de l'Escaut
- représentants du collège des usagers au conseil d'administration de la bibliothèque universitaire
- droits d'inscription en formation continue

Compte-rendu du 9 juin 1994

Le compte-rendu du 9 juin 1994 est approuvé à l'unanimité.

Etat des négociations du contrat quadriennal

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 9 juin 1994, a demandé au président, Claude Tournier, de négocier avec la direction des enseignements supérieurs :

- des crédits de compensations (en s'appuyant essentiellement sur les 12.000 m² de nouveaux locaux et sur les surcoûts liés aux antennes),
- ainsi que l'inscription dans le contrat quadriennal d'un engagement minimal en ce qui concerne les créations de postes enseignants et AITOSS pour 1995 et un échancier pour 96-97.

En ce qui concerne les personnels (engagement pour 1995 et échancier pour 96-97), il ressort du rendez-vous de M. Tournier avec M. Philippe, directeur de cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, une volonté de ramener progressivement le nombre de postes AITOSS le plus près possible de la moyenne nationale, mais pas d'engagement ferme. Un point positif toutefois lors du contact téléphonique de M. Tournier avec M. Bardet, directeur des enseignements supérieurs, en ce qui concerne les personnels AITOSS, en fonction des créations et des possibilités de redéploiement, une compensation budgétaire négociable chaque année peut-être envisagée.

Pour les surfaces nouvelles, aucun engagement ferme de la part du Ministère n'a été pris.

Trois stratégies peuvent alors être envisagées par l'Université :

- la signature immédiate du contrat en l'état actuel des négociations,
- de nouvelles renégociations en septembre,
- la non signature du contrat.

Après vote à bulletin secret - 3 blancs, 16 oui, 24 non - le conseil a décidé de ne pas autoriser le président à signer le contrat quadriennal en l'état actuel des négociations.

De plus, M. le sénateur Legendre demande la suppression de la phrase "l'antenne de Cambrai se consacre aux premiers cycles. Y sont préparés les DEUG SSM, LEA et histoire. A Maubeuge existe une MST fabrication et utilisation des matériaux nouveaux".

Le conseil accepte cette modification.

D'autre part, suite à un appel du Ministère en fin de séance, demandant à l'Université d'émettre des contre-propositions, le conseil a décidé (17 voix pour, 8 voix contre) de mandater le Président pour négocier un crédit supplémentaire de 500 000 F constituant la prise en compte des dépenses de fonctionnement des nouveaux bâtiments des Tertiaires (12.000 m²) hors frais de personnel d'entretien, ainsi que pour faire figurer dans le contrat la phrase suivante : "un accompagnement budgétaire pourra être négocié chaque année en fonction des créations effectives d'emplois IATOSS", à la suite du paragraphe : "l'objectif sera et de la recherche".

Une copie du fax envoyé au Ministère sera adressée à chaque membre du Conseil d'Administration.

Convention internationale avec l'Université de Cadix (Espagne)

Après suppression de l'Institut Universitaire Professionnalisé comme composante et réactualisation du texte, cette convention est adoptée à l'unanimité.

Pôle universitaire européen de Lille

Groupement d'intérêt public réunissant les établissements d'enseignements supérieurs lillois, le pôle universitaire européen de Lille se donne comme objectifs prioritaires la création d'un espace universitaire Euro-régional et l'amélioration des conditions d'accueil de la communauté universitaire internationale.

Le principe de l'adhésion de l'Université de Valenciennes à ce pôle est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

NABUCO

Madame Camion présente cette nouvelle approche budgétaire et comptable de la gestion des établissements dont la structure simple sera affinée par la suite (case supplémentaire vice-présidence, présence de l'IFOREP dans l'organigramme).

La structure de Nabuco et les destinations sont approuvées à l'unanimité.

Exonération des droits d'inscription

L'exonération des droits d'inscription pour les personnels administratifs et techniques préparant des formations diplômantes a été approuvée par le conseil d'administration du 20 février 1992.

La nouvelle proposition du 23 juin 1994 concerne l'exonération des droits d'inscription en thèse et en habilitation pour les enseignants et enseignants-chercheurs en poste à l'université de

Valenciennes (à temps plein ou à mi-temps) . Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 2 voix et 1 abstention. Elle est applicable à partir du 23 juin 1994. L'effet rétroactif à partir du 1er septembre 1993 est accepté pour les enseignants concernés qui en feront la demande expresse par écrit auprès du Président de l'Université avant le 31 décembre 1994.

Compte financier 1993

Les caractéristiques de l'activité de l'université de Valenciennes déjà mises en évidence en 1992 se confirment en 1993 :

- forte croissance des effectifs étudiants (+14,60 %),
- sous-encadrement en postes enseignants et personnels administratifs,
- insuffisance de locaux et ouverture de nouveaux bâtiments.

Les conséquences financières sont immédiates :

- montant des charges de personnel très élevé : 38 301 680 F soit 29,21 % des dépenses totales,
- charges de location : 7 489 880 F soit 6,40 % des dépenses totales,
- augmentation totale des recettes 93/92 : + 8,4 % (formation continue : + 11,72 % ; taxe d'apprentissage : + 8,85 %).

Les dépenses totales ont augmenté de 2,6 %.

Adopté à la commission des finances du mercredi 22 juin 1994, le compte financier 1993 est approuvé à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative

Cette Décision Budgétaire Modificative n°2 met en évidence une augmentation des dépenses de fonctionnement des services généraux. Elle prévoit notamment la création de 30 nouveaux postes de contractuels administratifs à partir de septembre 1994 (soit 1 500 000 F).

Elle a été approuvée par la commission des finances du mercredi 22 juin 1994 et est adoptée à l'unanimité.

Subventions

Approuvées par la commission des finances du mercredi 22 juin 1994, ces subventions concernant les services généraux (association 3/4 de pouce : 30.000 F, amicale du personnel : 1.200 F) et l'ISTV (45.000 F) sont acceptées à l'unanimité.

Régie d'avance

La proposition d'allouer de nouvelles indemnités de responsabilités aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes est la suivante :

Régie de recette

Recettes annuelles (en numéraire) :

- inférieures à 800 :	Néant
- entre 801 et 5 000 :	120
- entre 5 001 et 10 000 :	240
- entre 10 001 et 30 000 :	480
- entre 30 001 et 80 000 :	600
- supérieures à 80 001 :	720

Régie de dépenses

Dépenses annuelles

- inférieures à 800 :	Néant
- entre 801 et 5 000 :	240
- entre 5 001 et 10 000 :	480
- entre 10 001 et 80 000 :	600
- supérieures à 80 001 :	720

Régies d'avances et de recettes

Dépenses et recettes annuelles

- inférieures à 1 600	Néant
- entre 1 601 et 10 000 :	240
- entre 10 001 et 20 000 :	480
- entre 20 001 et 160 000 :	600
- supérieures à 160 001 :	720

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (en respect de la législation du 28 mai 1993).

Diplômes d'université en formation continue

M. Petit présente les diplômes d'université suivants, qui sont approuvés à l'unanimité :

- diplôme d'université à l'administration des P.M.E. ,
- diplôme d'université des sciences du tourisme hôtelier d'agence et d'affaires,
- diplôme d'université de formation à l'exportation,
- diplôme d'université de maîtrise à l'exportation.

M. Desrumaux présente ensuite le DUT génie électrique et informatique industrielle et M. Fréville les diplômes d'université en acoustique industrielle et d'attaché commercial immobilier. Ce DUT et ces diplômes d'université sont adoptés à l'unanimité.

Calendrier de fermeture de l'université 94-95

La proposition de calendrier de fermeture de l'université pour l'année 94/95 est la suivante :

Noël : du 23 décembre 1994 au soir au 2 janvier 1995 matin

Printemps : du 22 avril 1995 au soir au 2 mai 1995 au matin

Été : du 29 juillet 1995 au soir au 28 août 1995 au matin.

Hiver (arrêt des cours - permanence administrative assurée)

ISTV - ILLA : du 25 février 1995 au soir au 6 mars 1995 au matin

IUT - ISIV : du 25 février 1995 au soir au 13 mars 1995 au matin

ENSI : du 4 mars 1995 au soir au 13 mars 1995 au matin

FDEG - IPAG : étalement selon les filières (partiels)

Ce calendrier est adopté à l'unanimité moins 1 abstention après la modification concernant la fermeture de l'ENSI (du 25 février 1995 au soir au 06 mars 1995 au matin).

Conseil d'administration de l'IUFM

Monsieur Naturel est proposé comme représentant de l'université de Valenciennes au conseil d'administration de l'IUFM. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Commissions bâtiment et sécurité, règlements et statuts, hygiène et sécurité.

Les deux représentants des personnalités extérieures proposés pour la commission "règlements et statuts" sont MM. Chevalier et Delquignies ; pour la commission "bâtiments et sécurité" : MM. Leman et Parent. Pour la commission "hygiène et sécurité", les deux enseignants désignés sont MM. Obert et Petit.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Convention avec le lycée de l'Escaut

Cette convention concerne certains TD de préparation au CAPES de sciences physiques qui auraient lieu au lycée de l'Escaut. Ce projet de convention s'il est approuvé sans modification majeure par le lycée de l'Escaut est adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Les candidatures de MM. Godmez et Durand au collège des usagers du conseil d'administration de la bibliothèque universitaire sont approuvées à l'unanimité .

- Les droits d'inscription en formation continue, pour l' ESEU et le DIUL sont fixés à 250 F par module ou par UV. Ils sont approuvés à l'unanimité.

- Information de M. Philippe : mise en liquidation judiciaire du centre de bilan de Valenciennes.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Philippe, Guillaume, Szymusiak, Legendre, Richez.
M. Aldebert représentant M. Delquignies.

Collège A : Mme Abdallah-Pretceille. MM. Angué, Horling, Mairesse, Massy, Thierry.

Collège B : Mme Camion. MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Grémillet, Level, Morel, Naturel, Roger.

Collège AITOSS : Mme. Cleuet. Melle Ameye. MM. R. Bury, Haine, Kaczmarek.

Collège des usagers : Melles Domise, Lecutier, Pernak. MM. Boudy, Brocherez, Cockenpot, Durand, Ould El Hadramy.

Membres de droit : M. Le Président. M. Le Secrétaire Général. M. L'Agent Comptable.

Membres invités : Melle Steiner. M. Fréville, Machelart, Moreau, Petit, Ravalard.

Ont donné pouvoir : M. Morage à M. Philippe. MM. Leman et Parent à M. Szymusiak.
M. Malvache à M. Angué. M. Castelain à M. Thierry.
M. Soenen à M. Mairesse. M. Nogacki à M. Delhaise.
M. Duez à Melle Ameye (jusqu'à 15 h).
Melle Ameye à Mme Cleuet (à partir de 17 h).
M. Gérard à M. Brocherez .

Excusés : MM. Bocquet, Carpentier.